

**Prévoyance professionnelle
Gate Gourmet (PGG)**

Comptes annuels 2009

Sommaire	Page
Avant-propos	3
Comptes annuels	4
Annexe	7
1 Bases et organisation	7
1.1 Forme juridique et but	7
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	7
1.3 Indication de l'acte et règlements	7
1.4 Organe de gestion paritaire / droit de signature	7
1.5 Experts, organe de révision, contrôleur d'investissements, autorité de surveillance.....	8
1.6 Employeur affilié	8
2 Membres actifs et rentiers.....	8
2.1 Membres actifs et membres externes.....	8
2.2 Bénéficiaires de rentes	10
3 Nature de l'application du but	10
3.1 Explications du règlement des prestations et des plans de prévoyance.....	10
3.2 Financement, méthode de financement.....	10
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	11
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	11
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	11
4.2 Principes comptables et d'évaluation	11
5 Risques techniques / couverture des risques / degré de couverture	12
5.1 Evolution et rémunération des avoirs épargne	13
5.2 Total des comptes de vieillesse selon LPP	13
5.3 Evolution du capital de couverture pour les retraités.....	134
5.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle.....	14
5.5 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives	145
5.6 Degré de couverture selon l'article OPP2	156
6 Explications relatives au placement de la fortune et au résultat net provenant du placement de la fortune	17
6.1 Organisation de l'activité de placement, règlements des placements	17
6.2 Utilisation des extensions (article 50 OPP2)	18
6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs	18
6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement.....	19
6.5 Instruments financiers dérivés en cours	21
6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune	222
6.7 Valeur vénale et partenaire contractuel des papiers valeurs sous Securities Lending	23
7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation	24
7.1 Bilan	24
7.2 compte d'exploitation	25
8 Demandes de l'autorité de surveillance	26
9 Autres informations relatives à la situation financière.....	26
10 Événements postérieurs à la date du bilan	27
Rapport de l'organe de contrôle	28

Avant-propos

Chères assurées, chers assurés,

Après l'„Annus horribilis“ de 2008, on a en général espéré que 2009 soit une meilleure année d'investissement. Dans mon avant-propos de l'année dernière, j'ai écrit que le creux de la vague a été franchi au printemps 2009 et que les marchés se redresseraient lentement. Ceci s'est confirmé dans les grandes lignes.

Même s'il y a encore des régions et beaucoup de branches qui sont fortement concernées par la crise, l'économie en Suisse s'est en général étonnamment bien battue pendant la crise.

Il est vrai que le produit national brut (PNB) s'est dégradé de - 2 % mais, comparé aux -3% des USA et -4% dans l'EU, la Suisse s'en tire nettement mieux. En Suisse, le PNB a légèrement progressé au 3ème trimestre 2009 comparativement à l'année précédente. On compte en général avec une timide reprise dès l'été 2010. Elle ne sera cependant pas marquée de manière identique dans toutes les branches et il faut encore compter avec des revers.

Dans le secteur financier, il y a encore toujours des signes d'insécurité et de tension, cependant on s'attend à un retour progressif à la normale.

Durant ses 6 séances en 2009, le Conseil de fondation de la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet (PGG) a évalué régulièrement la situation et il a agi en conséquence.

C'est pourquoi nous pouvons aujourd'hui jeter un regard rétrospectif sur une année couronnée de succès. Le taux de couverture de la caisse a augmenté de 9.6% et il se situe à 105,2%. Ceci est très encourageant et nous a permis de verser le taux minimal d'intérêt de 2% sur l'avoir total des assurés actifs.

L'effectif des assurés a diminué de 31 assurés durant l'année sous révision et il se situe nouvellement à 895. Gategroup Corporate (+5) et l'unité de Genève (+8) n'ont pas réussi à compenser les départs de l'unité de Zurich (-44). La statistique laisse apparaître que le changement de + 3 femmes et - 34 hommes a été clairement en défaveur des collaborateurs masculins.

Il est aussi à remarquer que 42% des nouveaux retraités ont choisi le retrait du capital, contre seulement 19% en 2008.

A la fin de l'année sous révision, Charles Ackermann (représentant de l'employeur) a quitté Gate Gourmet. Son poste est nouvellement occupé par Sonja Helfenstein.

Concernant la liquidation partielle de la CGP de Swissair, tous les recours sont maintenant définitivement réglés et la liquidation partielle de la CGP peut être terminée. A fin avril, les fonds seront virés collectivement à notre fondation. Le Conseil de fondation doit maintenant décider si les fonds de la liquidation partielle sont crédités individuellement aux destinataires ayants droit ou s'ils sont placés collectivement dans la caisse.

A cette occasion, je souhaite adresser mes chaleureux remerciements à l'ensemble des membres du Conseil de fondation de la PGG, à l'expert en prévoyance professionnelle, au contrôleur d'investissements ainsi qu'au gérant ainsi qu'à PFS pour leur collaboration, toujours empreinte de professionnalisme et excellente.

Thomas Foehn
Président PGG

Comptes annuels 2009

Bilan

ACTIFS	Index Annexes	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Placements de la fortune	6.4	166'588'382	154'817'528
Liquidités		3'395'566	2'908'875
Créances envers employeur	7.1.1	494'931	500'897
Créances	7.1.2	302'817	411'975
Obligations CHF		24'343'877	24'379'721
Obligations EUR		28'359'891	30'307'762
Prêts hypothécaires	6.4.2	5'600'859	6'119'734
Biens immobiliers	6.6.1	37'670'513	39'365'584
Actions Suisse		14'238'585	10'669'226
Actions Europe		9'657'033	6'290'499
Actions Améri. du N. (y c. couverture sur devise)		5'876'906	3'936'789
Actions Pacifique		8'725'890	6'369'558
Actions Emerging Markets		4'582'544	2'723'897
Private Equity	6.4.3	4'193'059	5'720'408
Hedge Funds (y c. couverture sur devise)	6.6.3	15'460'519	12'092'211
Commodities		3'685'392	3'020'392
Compte de régularisation actif	7.1.3	1'654'188	1'739'253
Total Actifs		168'242'570	156'556'781
PASSIFS			
Dettes		1'046'467	938'923
Prestations de libre passage		746'278	753'328
Versement de capital retraités et survivants		224'358	100'000
Autres dettes	7.1.4	75'831	85'595
Compte de régularisation passif	7.1.5	83'909	97'324
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		158'864'512	162'636'794
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	108'948'335	113'519'070
Capital de prévoyance rentiers	5.4	44'145'177	41'186'724
Provisions techniques	5.6	5'771'000	7'931'000
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	8'247'682	0
Capital de la fondation / fonds libres / découvert		0	-7'116'260
Etat au début de la période		-7'116'260	0
Excédent de recettes / excédent de dépenses		7'116'260	-7'116'260
Total Passifs		168'242'570	156'556'781

Compte d'exploitation

	Index Annexes	2009 CHF	2008 CHF
Contributions et apports ordinaires et autres		6'185'277	6'239'742
Cotisations salariés		2'109'699	2'176'242
Cotisations employeur		2'650'444	2'713'686
Primes de risque salariés		623'156	542'561
Primes de risque employeur		742'175	632'099
Apports uniques salariés		59'803	73'504
Apports uniques rentiers	5.4	0	101'650
Prestations d'entrée		2'345'044	1'981'539
Apports de libre passage		2'240'044	1'861'539
Versements paiements anticipés LFEPL/divorce		105'000	120'000
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		8'530'321	8'221'281
Prestations réglementaires		-4'993'299	-4'041'068
Rentes de vieillesse		-1'945'017	-1'732'500
Rentes d'enfants de rentiers		-6'076	-7'810
Rentes de survivants		-154'409	-91'032
Rentes d'orphelins		-3'390	-3'390
Rentes d'invalidité		-424'168	-370'643
Rentes d'enfants d'invalides		-43'487	-32'389
Prestations en capital à la retraite		-1'884'647	-1'755'889
Prestations en cap. en cas de décès et d'invalidité		-532'107	-47'415
Prestations de sortie		-8'113'130	-7'300'235
Prestations de libre passage lors de sorties		-7'083'630	-6'376'478
Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	7.2.1	-1'029'500	-923'757
Sorties pour prestations et retraits anticipés		-13'106'429	-11'341'303
Modification capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'772'282	-1'358'500
Dissolution capital de prévoyance assurés actifs	5.2	6'660'361	9'888'141
Constitution capital de prévoyance rentiers	5.4	-2'958'453	-7'321'997
Dissolution/constitution de provisions techniques	5.6	2'160'000	-811'000
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-2'089'626	-3'113'644
Frais d'assurance	7.2.2	-47'601	-48'345
Résultat net du secteur d'assurance		-851'427	-4'526'868

	Index Annexes	2009 CHF	2008 CHF
Résultat net du placement de la fortune	6.6	16'643'815	-27'522'675
Revenu des liquidités		46'807	303'447
Résultat des obligations CHF		1'707'226	1'138'857
Résultat des obligations EUR		1'719'260	-656'211
Revenu des prêts hypothécaires		150'971	172'713
Revenu des biens immobiliers	6.6.1	1'959'836	1'673'604
Revenu des actions Suisse		2'537'532	-5'586'573
Revenu des actions Europe		2'334'873	-5'550'324
Revenu des actions Amérique du Nord (y compris couverture sur devise)		1'060'637	-2'987'222
Revenu des actions Pacifique		1'564'423	-4'856'631
Revenu des actions Emerging Markets		1'858'647	-3'895'743
Revenu Private Equity	6.6.2	-1'080'653	-1'316'287
Revenu des Hedge Funds (y c. couverture sur devise)	6.6.3	2'172'188	-2'846'382
Revenu des Commodities		693'512	-3'021'639
Revenu des Securities Lending	6.7	76'384	106'781
Frais de gestion du placement de la fortune	7.2.3	-127'807	-161'659
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-30'021	-39'405
Autres revenus		2'523	3'100
Frais d'administration	7.2.4	-430'969	-395'941
Excédent de recettes / dépenses avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		15'363'942	-32'442'383
Constitution / dissolution de réserve de fluctuation de valeur	6.3	-8'247'682	25'326'123
Excédent de recettes / excédent de dépenses		7'116'260	-7'116'260

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 *Forme juridique et but*

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG) est une fondation créée par Gate Gourmet Switzerland SARL au sens des articles 80 ss CC, article 331 OR et article 48, alinéa 2 LPP. La fondation a son siège à Kloten, le domicile de Gate Gourmet Switzerland SARL. Elle est soumise à surveillance légale.

La fondation a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'application pour les salariés de la société fondatrice et des entreprises qui lui sont étroitement liées économiquement ainsi que pour leurs proches et survivants contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 *Enregistrement LPP et fonds de garantie*

La fondation est enregistrée sous le numéro d'ordre ZH 1372 au registre de l'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est assujettie à la loi sur le libre passage et, par conséquent, rattachée au fonds de garantie.

1.3 *Indication de l'acte et règlements*

La fondation a été créée par acte officiel du 11 novembre 2002 et inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich le 13 décembre 2002.

Indication des règlements:

Règlement	Approuvé le	Valable dès
Règlement des prestations	21 novembre 2008	1er janvier 2009
Règlement de liquidation partielle	19 février 2010	19 février 2010*
Règlement des provisions	19 février 2010	31 décembre 2009
Règlement interne et organisationnel	30 janvier 2003	1er janvier 2003
Règlement des élections	5 novembre 2003	5 novembre 2003
Règlement des placements	19 février 2010	1er janvier 2010

* sous réserve de l'accord/décision de l'autorité de surveillance

1.4 *Organe de gestion paritaire / droit de signature*

Le Conseil de fondation se compose des membres suivants le 31 décembre 2009:

Représentants de l'employeur		Représentants des salariés	
Durée du mandat 1.1.2007 – 31.12.2010			
Thomas Föhn	Président*	Kurt Brunner	Vice-président*
Mark Zimmermann	Membre*	Léonard Biaggi	Membre*
Brigitte Studer	Membre*	Karl Rawyler	Membre*
Charles Ackermann	Membre*	Sabine Kubatz	Membre*

A la fin de l'année 2009, Monsieur Charles Ackermann a quitté Gate Gourmet et il a ainsi quitté le Conseil de fondation. Madame Helfenstein lui succédera.

Direction/Comptabilité	
Urs Ackermann	Gérant*
Anja Zeller	Remplaçante du gérant*
Doris Pongelli	Comptable*
Erich Thurnherr	Remplaçant comptable*

*= droit de signature collective à deux

1.5 Experts, organe de révision, contrôleur d'investissements, autorité de surveillance

Experts en prévoyance	Dipeka AG, Peter K. Bachmann, 8048 Zurich
Organe de contrôle	BDO AG, 8031 Zurich
Contrôleur d'investissements	Complementa Investment-Controlling AG, 9015 St. Gall
Autorité de surveillance	Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich

1.6 Employeur affilié

e-gatematrix Switzerland SARL

Au 01.01.2009, e-gatematrix a fusionné avec Gate Gourmet Switzerland SARL. Tous les employés de e-gatematrix ont été intégrés au sein de Gate Gourmet Switzerland SARL.

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Membres actifs et membres externes

Gate Gourmet Switzerland SARL, Unit Zurich

	2009	2008
Effectif initial le 1.1.	675	612
Entrées	29	153
Sorties	-62	-66
Retraites	-8	-16
Décès	-1	-2
Cas d'invalidité	-2	-6
Effectif final le 31.12.	631	675
Avoirs vieillesse le 31.12.	83'830'577	87'670'163

Gate Gourmet Switzerland SARL, Unit Genève

	2009	2008
Effectif initial le 1.1.	175	141
Entrées	43	76
Sorties	-31	-38
Retraites	-4	-3
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	-1
Effectif final le 31.12.	183	175
Avoirs vieillesse le 31.12.	18'335'531	18'750'212

Gate Gourmet Switzerland SARL, gategroup Corporate Office

	2009	2008
Effectif initial le 1.1.	76	82
Entrées	22	27
Sorties	-17	-33
Retraites	0	0
Cas d'invalidité	0	0
Effectif final le 31.12.	81	76
Avoirs vieillesse le 31.12.	6'782'227	7'098'693

La dénomination pour l'entreprise Gate Gourmet International a été changée en gategroup Corporate Office. Gate Gourmet France (employés de Gate Gourmet Switzerland SARL) et e-gatematrix (fusion avec Gate Gourmet Switzerland SARL) n'ont plus d'employés assurés.

Total PGG

	2009	2008	Modification par rapport à l'année précédente
Effectif initial le 1.1.	926	835	91
Entrées	94	256	-162
Sorties	-110	-137	27
Retraites	-12	-19	7
Décès	-1	-2	1
Cas d'invalidité	-2	-7	5
Effectif final au 31.12.	895	926	-31
Avoirs vieillesse le 31.12.	108'948'335	113'519'070	-4'570'735

Membres externes (comptés dans l'effectif des actifs)

	2009	2008
Effectif initial le 1.1.	0	1
Entrées	0	0
Sorties	0	0
Retraites	0	-1
Effectif final le 31.12.	0	0

Répartition selon l'âge LPP au 31.12.	Femmes		Hommes		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
18 - 24	13	16	22	22	35	38
25 - 34	77	78	94	103	171	181
35 - 44	87	91	167	183	254	274
45 - 54	88	88	188	200	276	288
55 - 65	54	43	105	102	159	145
Total	319	316	576	610	895	926

L'âge moyen de tous les assurés de la PGG s'élève à 43.4 ans (année précédente: 42.9).

2.2 Bénéficiaires de rentes

Type de rentes	Femmes		Hommes		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Rentes de vieillesse	21	21	57	50	78	71
Rentes d'invalidité	13	12	17	16	30	28
Rentes de viduité	6	5	0	0	6	5
Rentes d'enfants	16	7	4	11	20	18
Total	56	45	78	77	134	122

Un bénéficiaire de rente perçoit, sur la base d'une invalidité partielle, une rente d'invalidité de même qu'une rente de vieillesse.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explications du règlement des prestations et des plans de prévoyance

Toutes les salariées et tous les salariés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle. De plus, sur la base d'une annexe au règlement des prestations, dont la validité est limitée au 31 décembre 2007, la possibilité existe d'une souscription externe après la sortie de la société affiliée.

Le règlement des prestations est basé sur la primauté des contributions.

Le droit à une prestation de vieillesse ordinaire naît après l'âge de 63 ans révolus. Un retrait anticipé de la prestation de vieillesse est possible au plus tôt 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme d'un versement du capital ou d'une rente de vieillesse viagère. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont calculés collectivement en fonction de l'âge.

La rente d'invalidité correspond à 6.0% du capital vieillesse prévu à l'âge de 63 ans, l'extrapolation se faisant avec un taux d'intérêt de 2.5%.

La rente de conjoint s'élève à 85% de la rente d'invalidité. Sur demande écrite, la fondation accorde les mêmes prestations au compagnon/compagne conjoint qu'au conjoint, pour autant que les conditions stipulées dans le règlement soient remplies. En cas de décès d'assurés non mariés n'ayant pas désigné de compagnon/compagne, un capital de décès est versé à hauteur de l'avoir de décès accumulé.

Pour chaque enfant, les rentes d'enfants se montent à 10% du dernier salaire assuré et à 15% du dernier salaire assuré en cas d'orphelin de père et de mère.

3.2 Financement, méthode de financement

Les assurés peuvent choisir entre le „plan d'épargne standard“ et le „plan d'épargne plus“. Le choix du plan d'épargne intervient lors de l'entrée à la PGG. Sans information de l'assuré, les cotisations sont prélevées sur la base du „plan standard“. Un changement de plan d'épargne est chaque fois possible au 1er janvier et il demeure valable pour toute l'année civile suivante. Une information appropriée de l'assuré doit avoir lieu jusqu'au 30 novembre.

Les cotisations en vigueur pour la prévoyance vieillesse (avoirs de vieillesse) s'élèvent à:

Age	Standard employeur	Standard salarié	Sparplan Plus employeur	Sparplan Plus salarié
17 – 24	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
25 – 34	5,5 %	4,5 %	5,5 %	5,5 %
35 – 44	7,5 %	5,5 %	7,5 %	7,5 %
45 – 54	9,0 %	7,0 %	9,0 %	9,0 %
55 – 63	10,5 %	8,5 %	10,5 %	10,5 %

La cotisation pour l'assurance risque décès et invalidité se monte à 4,2% du salaire assuré, 2,3% du salaire assuré étant financés par l'employeur et 1,9% du salaire assuré par le salarié. Pour les collaborateurs de Gate Gourmet Switzerland, Unit Genf, la cotisation risque se monte à 4,2% du salaire assuré, 2,1% du salaire assuré étant financés par l'employeur et 2,1% du salaire assuré par le salarié.

Les coûts d'administration, ceux pour le placement de la fortune ainsi que les contributions au fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Pour l'administration et la gestion des affaires, la fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services AG. Le 1er janvier 2010, le contrat a été à nouveau prorogé pour 3 ans.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels de la fondation correspondent aux directives de Swiss GAAP RPD 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation se font conformément aux prescriptions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, reflètent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie	Méthode d'évaluation
Liquidités	Valeur nominale, respect. vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations CHF	Valeur vénale
Obligations EUR	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
Biens immobiliers	Valeur vénale
Actions Suisse	Valeur vénale
Actions Europe	Valeur vénale
Actions Amérique du Nord	Valeur vénale
Actions Pacifique	Valeur vénale
Actions Emerging Markets	Valeur vénale
Private Equity	Négociables: valeur vénale Non négociables: Net Asset Value
Hedge Funds	Valeur vénale
Commodities	Valeur vénale

Les actifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de référence, les frais et revenus au cours du jour respectif.

5 Risques techniques / couverture des risques / degré de couverture

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet est une caisse de pensions autonome. Jusqu'au 31 décembre 2009, elle a supporté elle-même tous les risques et elle n'a conclu aucun contrat d'assurance. La fondation constitue une provision pour les risques inhérents aux fluctuations à court terme.

Dès le 1er janvier 2010, la fondation a conclu un contrat d'assurance Stop Loss (contrat no. 78'542) avec la Zürich Versicherungs-Gesellschaft AG (validité du 01.01.2010 au 31.12.2012). Le contrat Stop Loss a les repères suivants:

Réassurance	Dès le 1.1.2010 Zürich Versiche- rung CHF
Préjudice unique maximal assuré	1'500'000
Préjudice supérieur maximal assuré par année	23'000'000
Montant de la franchise annuelle en % de la somme salariale prise en compte	8.050%
Montant de la prime annuelle minimale CHF	48'000
En % de la somme salariale prise en compte	0,153%

5.1 Evolution et rémunération des avoirs épargne

Evolution et rémunération des avoirs épargne	2009 CHF	2008 CHF
Etat des avoirs épargne le 1.1.	113'519'070	120'293'567
Dissolution capital de prévoyance assurés actifs	-6'660'361	-9'888'141
<i>Cotisations salariés</i>	2'109'699	2'176'242
<i>Cotisations employeur</i>	2'650'444	2'713'686
<i>Apports uniques salariés</i>	59'803	73'504
<i>Apports de libre passage</i>	2'240'044	1'861'539
<i>Versements retraits anticipés LFEPL/divorce</i>	105'000	120'000
<i>Prestations de libre passage lors de sorties</i>	-7'083'630	-6'376'479
<i>Retraits anticipés LFEPL/versements suite divorce</i>	-1'029'500	-923'757
<i>Dissolution suite retraite, décès, invalidité</i>	-5'712'221	-9'533'065
<i>Ajustement capital de prévoyance assurés actifs</i>	0	189
Rémunération des avoirs épargne	2'089'626	3'113'644
Total capital de prévoyance assurés actifs le 31.12.	108'948'335	113'519'070
Taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs vieillesse selon la LPP (assurés actifs le 1.1.2010 et sorties, respectivement retraites jusqu'au 31.12.2009)	2%	2.75%
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir vieillesse surobligatoire (assurés actifs le 1.1.2010)	2%	2.75%
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir vieillesse surobligatoire (sorties, resp. retraites jusqu'au 31.12.2009)	0%	2.75%

Conformément à l'article 7 du Règlement des prestations, le Conseil de fondation peut fixer le taux d'intérêt pour l'année écoulée lorsqu'il connaît les résultats annuels. Durant l'année de référence, le Conseil de fondation a fait usage de cette possibilité et il n'a tenu compte d'aucun intérêt pour des calculs de prestations ou des versements en cours d'exercice. Sur la base de la situation financière de la fondation (découvert pendant l'année de référence), lors de la séance du Conseil de fondation du 20 novembre 2009, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs vieillesse 2009 de la manière suivante:

- 1) Tous les actifs le 1.1.2010: 2% sur l'ensemble de l'avoir vieillesse (part obligatoire LPP et surobligatoire)
- 2) Sorties, respectivement retraites avant resp. le 31.12.2009: 2% sur la part obligatoire LPP

5.2 Total des comptes de vieillesse selon LPP

Somme des avoirs de vieillesse selon LPP	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Somme des avoirs de vieillesse	108'948'335	113'519'070
Dont part selon LPP	47'147'004	47'418'210

Les avoirs des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

5.3 Evolution du capital de couverture pour les retraités

Evolution du capital de couverture pour les retraités	2009 CHF	2008 CHF
Etat du capital de couverture le 1.1.	41'186'724	33'864'727
Constitution du capital de prévoyance retraités	2'958'453	7'321'997
<i>Constitution suite retraite, décès et invalidité</i>	5'712'221	9'533'065
<i>Apport capital de prévoyance retraités</i>	0	101'650
<i>Dissolution suite prestation en capital, décès et invalidité</i>	-2'416'754	-1'803'304
<i>Dissolution suite versement de rentes</i>	-2'576'546	-2'237'764
<i>Rémunération technique</i>	1'435'726	1'290'811
<i>Perte nouvelles rentes invalidité</i>	527'312	871'028
<i>Perte de retraite</i>	52'743	277'061
<i>Perte nouvelles rentes cas de décès</i>	116'890	0
<i>Perte mortalité, respectivement gain</i>	112'000	-508'934
<i>Suppression de rentes d'enfants</i>	-5'139	-201'616
Total capital de prévoyance retraités le 31.12.	44'145'177	41'186'724

La constitution suite retraites, décès et invalidité correspond à l'avoir vieillesse des nouveaux rentiers au moment de la retraite. Détails sur les formes de prestations choisies au moment de la retraite:

Retraites et formes de retrait de prestations	2009		2008	
	CHF	%	CHF	%
Avoirs de vieillesse lors de la retraite	5'712'221		9'533'065	
Dont retrait du capital	2'416'754	42%	1'803'304	18.9%
Dont perception de la rente	3'295'467	58%	7'729'761	81.1%

Conformément à la décision du 20 novembre 2009 du Conseil de fondation, les rentes en cours n'ont pas été adaptées au coût de la vie, ceci en raison de la situation financière actuelle.

Capital de couverture retraités	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Modification par rapport à l'année précédente
Capital de couverture rentes de vieillesse	33'013'777	30'705'436	2'308'341
Capital de couverture rentes de conjoints	2'612'171	2'020'757	591'414
Provision pour capitaux cas de décès	0	495'091	-495'091
Capital de couverture rentes d'invalidité	8'160'841	7'697'899	462'942
Capital de couverture rentes d'enfants	358'388	267'541	90'847
Total capital de prévoyance retraités	44'145'177	41'186'724	2'958'453

5.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2008. L'expert confirme ce qui suit au sens de l'article 53, paragraphe 2 LPP:

- Le 31.12.2008, la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland présente un degré de couverture de 95,6% au sens de l'article 44 OPP2. Il existe ainsi un léger découvert soumis à déclaration s'élevant à CHF 7'116'260.
- En application de l'article 65c LPP, des mesures d'assainissement ont été prises et les prestations sont garanties à l'échéance.
- Les mesures prises correspondent aux directives de l'article 65d LPP. Leur efficacité dépend des futurs revenus des capitaux.

- Exception faite d'une liquidation totale, l'institution de prévoyance offre une garantie suffisante quant à sa capacité à remplir ses obligations courantes.
- Les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales.

5.5 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives

Bases actuarielles	
Bases appliquées	LPP 2005
Taux d'intérêt technique	3.5%

La LPP 2005 a été choisie en tant que base actuarielle. Cette base est fondée sur les données de douze grandes caisses de pensions de droit privé pendant les années 1999 à 2004.

Le taux d'intérêt technique se monte à 3,5%. Le calcul des provisions a été réalisé avec la méthode statique.

Composition des provisions techniques	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Modification par rapport à l'année précédente
Provision pour augmentation longévité	1'071'000	814'000	257'000
Provision pour risques décès et invalidité	1'910'000	2'687'000	-777'000
Provision pour cas AI en suspens	2'790'000	4'430'000	-1'640'000
Total provisions techniques	5'771'000	7'931'000	-2'160'000

La provision pour l'augmentation de la longévité sert au financement des coûts d'adaptation lors de changement de bases biométriques. Lors de la première application des nouvelles bases biométriques, cette provision est dissoute. La provision pour longévité des rentiers se monte à 2.5% (année précédente: 2.0%) du capital de prévoyance des rentes en cours.

Pour la couverture des fluctuations à court terme de l'évolution du risque, une provision (provision pour les risques décès et invalidité) est constituée. Le montant de la provision est calculé selon une méthode de mathématique d'assurance, sur la base de la somme du préjudice attendue au moyen de la répartition totale des préjudices théoriques de risques, en tenant compte des cotisations de risque et de la nouvelle réassurance Stop Loss. Sur la base de la nouvelle conclusion d'une réassurance Stop Loss le 1.1.2010, cette provision a pu être réduite de CHF -777'000.

Provision pour cas AI en suspens: le 31 décembre 2008, la décision concernant l'octroi de prestations d'invalidité est en suspens pour 18 assurés (année précédente: 34). Une provision est constituée pour les cas où la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland devra fort probablement verser des prestations. La base de calcul correspond à la somme des différences entre les valeurs présumées des futures rentes d'invalidité et les prestations de libre passage appliquées en cas d'invalidité. Sur la base de la réduction marquée du nombre de cas AI en suspens, cette provision a pu être réduite de CHF -1'640'000.

Résultat net de la partie assurances	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Recettes primes de risque	1'365'331	1'174'660
<i>Primes de risque employeur</i>	742'175	632'099
<i>Primes de risque employés</i>	623'156	542'561
Evolution du risque actuariel	-803'806	-437'539
<i>Préjudices décès actifs</i>	-116'890	0
<i>Préjudices invalidité</i>	-527'312	-871'028
<i>Frais de retraites</i>	-52'743	-277'061
<i>Suppression de rentes d'enfants</i>	5'139	201'616
<i>Gain décès de rentiers</i>	0	427'542
<i>Perte mortalité respectivement gain rentiers</i>	-112'000	81'392
Dépenses d'assurance	-47'601	-48'345
Modification des provisions techniques	2'160'000	-811'000
Solde évolution du risque	2'673'924	-122'224
Rémunération du capital d'épargne	-2'089'625	-3'113'644
Intérêt technique sur capital de prévoyance rentiers	-1'435'727	-1'290'811
Ajustement capital de prévoyance assurés actifs	0	-189
Résultat net de la partie assurances	-851'427	-4'526'868

Durant l'année de référence, il y a eu 1 cas de décès d'un actif (somme du préjudice CHF -116'890), 2 nouveaux rentiers invalides et une mutation (somme du préjudice CHF -527'312). Les 7 retraites avec versement sous forme de rente du capital d'épargne ont entraîné des coûts de CHF -52'743. La perte de mortalité (coûts de longévité) s'est élevée à CHF -112'000. Sur la base de la dissolution de provisions techniques (conclusion d'assurance Stop Loss et diminution des cas AI en suspens), il en est cependant résulté un solde positif de l'évolution du risque.

5.6 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	Modification par rapport à l'année précédente
Total des actifs en valeur vénale	168'242'570	156'556'781	11'685'789
Déduction des dettes	-1'046'467	-938'923	-107'544
Déduction de la régularisation des passifs	-83'909	-97'324	13'415
Fortune disponible (fd)	167'112'194	155'520'534	11'591'660
Capital de prévoyance assurés actifs	108'948'335	113'519'070	-4'570'735
Capital de prévoyance rentiers	44'145'177	41'186'724	2'958'453
Provisions techniques	5'771'000	7'931'000	-2'160'000
Capital de prévoyance nécessaire (cp)	158'864'512	162'636'794	-3'772'282
Couverture excédentaire/découvert selon l'article 44, alinéa1 OPP2 (fd ./ cp)	8'247'682	-7'116'260	15'363'942

Le degré de couverture selon l'article 44, alinéa1, OPP2 s'élève à 105.2% à la date de la clôture du bilan.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au résultat net provenant du placement de la fortune

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement des placements

Selon le règlement des placements, le Conseil de fondation est responsable de l'établissement et de la réalisation de la stratégie de placement. En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation détermine les buts et les principes, de même que l'exécution et la surveillance du placement de la fortune. Il est par conséquent responsable du soin à apporter au choix des personnes auxquelles il en délègue l'exécution.

En principe, la gestion de la fortune se fait via des mandats externes à des sociétés de gestion du patrimoine, respectivement des Institutional Funds. Les placements immobiliers sont des placements indirects par une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont gérés par PFS Pension Fund Services AG. Les placements en titres sont en règle générale des placements indexés.

Le Reporting mensuel et le contrôle des investissements sont confiés à Complementa Investment-Controlling AG. La comptabilité des papiers valeurs est tenue par PFS Pension Fund Services AG.

Catégorie	Mandataires de la gestion de la fortune	Gestionnaires du portefeuille
Obligations CHF	Julius Bär/State Street Swiss Bond Fund	State Street Global Advisors
Obligations EUR	State Street EMU Government Bond Index Fund	State Street Global Advisors
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux destinataires	PFS Pension Fund Services AG
Biens immobiliers	Fondation de placement Turidomus	Pensimo Management AG
Actions Suisse	State Street MSCI Switzerland CTF	State Street Global Advisors
Actions Europe	State Street MSCI Europe Index CTF	State Street Global Advisors
Actions Amérique du Nord	State Street United States MSCI CTF State Street Canada MSCI CTF	State Street Global Advisors
Actions Pacifique	State Street Australia MSCI CTF State Street Hong Kong MSCI CTF State Street Japan MSCI CTF State Street New Zealand MSCI CTF State Street Singapore MSCI CTF	State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors
Actions Emerging Markets	State Street Daily Active Emerging Markets CTF	State Street Global Advisors
Private Equity	Partners Group Secondary 2004 resp. 2006, L.P. Actions PFS AG	Partners Group Propre gestion
Hedge Funds	Mesirow Absolute Return Fund Magnitude International Fund Prisma Spectrum Fund Ltd	Mesirow Financial Magnitude International Prisma Capital Partners
Commodities	Pictet (CH) Solutions-Institutional Commodities Fund	Pictet & Cie.

Durant l'année de référence, toutes les parts au SSgA Liquidity Management Fund CHF ont été vendues. Les actions Castle Private Equity AG ont aussi été vendues.

6.2 Utilisation des extensions (article 50 OPP2)

Se fondant sur le règlement de placements en vigueur, la PGG poursuit une stratégie d'investissement (SAA), qui, pour les points suivants, peut mener ou respectivement, a mené, pendant l'exercice sous révision, à une extension des directives de placement définies dans l'OPP2 (valables dès le 1er janvier 2009):

Limite OPP2	Part SAA	Part le 31.12.2009	Limite OPP2	Article OPP2
Devises étrangères (sans garantie)	40%	39.1%	30%	55e

Le Conseil de fondation confirme qu'il connaît les chances et les risques liés à l'utilisation des extensions des possibilités de placements selon l'article 4.8 du règlement des placements et qu'il en tient compte de façon appropriée, par le biais d'une répartition des risques, en s'appuyant sur des données géographiques et spécifiques aux devises et aux secteurs.

Avec la stratégie de placement choisie, le potentiel d'augmentation de la valeur des actions existant – pour le maintien du pouvoir d'achat des futures prestations de rentes - peut être épuisé en comparaison à long terme. Les actions étrangères représentent, selon SAA, environ 68% de l'ensemble des placements en actions de l'institution de prévoyance. Une part plus élevée d'actions suisses serait de manière significative plus mal diversifiée concernant les risques inhérents aux titres individuels, au marché et aux secteurs.

Les obligations en devises représentent, selon SAA, environ 55% des placements en obligations de l'institution de prévoyance. Pour la fondation, ceci améliore la diversification sur diverses courbes d'intérêts et, en particulier, la liquidité et la diversification des débiteurs des placements en obligations sont améliorées.

Le risque inhérent aux devises est considérablement éliminé avec l'introduction de règles visant leur protection. La part totale susmentionnée de quotation de devises à la clôture du bilan est présentée de manière nette (part résiduelle de l'exposition des devises après leur protection). Pour l'estimation des écarts par rapport aux directives de l'OPP2, la position nette est analysée.

Il a été fait appel à des spécialistes qui, pour l'estimation de la capacité de risque, exercent une fonction de conseil pour le règlement des placements en vigueur et le choix du Manager et surveillent le respect de la stratégie de placement et les instruments de placement. L'exécution du but de prévoyance, pour autant que prévisible, est aussi garantie selon l'appréciation de la situation du contrôleur des investissements.

De plus, le Conseil de fondation dispose d'un A&L-Monitoring périodique, dans lequel il est pris position au sujet du respect des directives de placement ainsi que de l'évolution du risque et du rendement et des recommandations et mesures sont documentées.

Le Conseil de fondation a une organisation appropriée pour le processus de placement et une application correspondante de la stratégie de placement qui garantit le soin dans le choix, la gestion et la surveillance de la situation de la fortune et en particulier du degré de couverture.

Sur la base de la justification qui précède, le respect du but de prévoyance n'est pas mis en danger ni à court terme, ni à long terme en raison de l'élargissement de la limite de placement selon l'article 50 OPP2. Les prescriptions de l'article 50 OPP2 sont ainsi bien respectées pour l'activité de placement.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

L'objectif pour la performance résulte du rendement escompté et des suppléments nécessaires pour, entre autres, les provisions actuarielles et la constitution de réserves de fluctuation des valeurs. Selon les calculs du contrôleur des investissements, la stratégie de placement de la fondation est basée sur les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2009	2008
Rendement escompté selon les calculs	3.5%	3.5%
Perspective de rendement (revenu escompté)	5.8%	5.8%
Risque historique	6.2%	6.2%
Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en % de l'ensemble du capital de prévoyance et des provisions techniques	17.9%	17.9%

La stratégie de placement et les réserves de fluctuation de valeur nécessaires qui en découlent ont été déterminées selon les principes courants du „value at risk“. Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation, les réserves de fluctuation de valeur nécessaires correspondent à 1,5 fois les réserves de fluctuation de valeur minimales d'une année.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	2009 CHF	2008 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur le 1.1.	0	25'326'122
Constitution / dissolution	8'247'682	-25'326'122
Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan	8'247'682	0
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	28'436'748	29'111'986
Réserve de fluctuation de valeur manquante	20'189'066	29'111'986

6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement

6.4.1 Aperçu

Catégorie de placement	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF	% de la fortune		SAA Marge fluctuation
			2009	2008	
Valeurs nominales	62'497'941	64'628'964	37.5%	41.7%	39%
Total liquidités	3'395'566	2'908'875	2.0%	1.9%	2%
Liquidités CHF	3'076'588	2'527'639			
Liquidités en devises	318'978	381'236			
Créances envers employeur	494'931	500'897	0.3%	0.3%	
Créances	302'817	411'975	0.2%	0.3%	
Obligations CHF	24'343'877	24'379'721	14.6%	15.7%	15%
Obligations EUR	28'359'891	30'307'762	17.0%	19.6%	18%
Prêts hypothécaires	5'600'859	6'119'734	3.4%	4.0%	4%
Biens immobiliers	37'670'513	39'365'584	22.6%	25.4%	20%
Actions	43'080'958	29'989'969	25.9%	19.4%	28%
Actions Suisse	14'238'585	10'669'226	8.5%	6.9%	9%
Actions Europe	9'657'033	6'290'499	5.8%	4.1%	6%
Actions Amérique du Nord	5'876'906	3'936'789	3.5%	2.5%	4%
Actions Pacifique	8'725'890	6'369'558	5.2%	4.1%	6%
Actions Emerging Markets	4'582'544	2'723'897	2.8%	1.8%	3%

Placements non traditionnels	23'338'970	20'833'011	14.0%	13.5%	13%	7-19%
Private Equity	4'193'059	5'720'408	2.5%	3.7%	2%	0-4%
Hedge Funds	15'460'519	12'092'211	9.3%	7.8%	8%	6-10%
Commodities	3'685'392	3'020'392	2.2%	2.0%	3%	0-5%
Placements de la fortune	166'588'382	154'817'528	100.0%	100.0%	100%	
Protections des devises	11'317'968	16'728'389				
USD Hedge Funds - Vente de devises	9'774'609	10'272'547				
USD Hedge Funds - Produits protégés	4'289'084	3'751'662	91.0%	116.0%	100%	75-100%
Actions USD	1'543'359	2'838'373	27.0%	75.0%	50%	25-75%
Actions JPY	0	3'617'469	0.0%	69.0%	0%	0-0%

SAA=Asset Allocation Stratégique (stratégie de placement)

A la date du bilan, il n'y a aucune violation des marges de fluctuation.

6.4.2 Prêts hypothécaires

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires aux destinataires de la fondation. L'institution leur accorde des prêts hypothécaires en premier rang pour l'acquisition de leur résidence permanente, maison ou appartement, ainsi que pour des résidences secondaires à usage propre situées en Suisse. Le crédit est limité à 80% de la valeur courante (respectivement 65% pour des résidences secondaires), respectivement CHF 750'000. Lors de retraites, le prêt hypothécaire doit être amorti à 65% de la valeur courante.

En plus des hypothèques variables, la fondation accorde aussi des hypothèques à taux fixe pour des durées de 3, respectivement 5 ans. Le taux d'intérêt des hypothèques variables est fixé par le Conseil de fondation en fonction des conditions du marché et, durant l'exercice sous révision, il s'est élevé à 2.75% jusqu'au 31.3.2009 2.75% et 2.5% dès le 1.4.2009. Les taux d'intérêt des hypothèques à taux fixe de 3 et 5 ans sont déterminés journalièrement et ils sont basés sur le cours moyen du taux SWAP des quotes UBS, avec une majoration de 0.8%.

Les assurés qui quittent la fondation, respectivement prennent leur retraite en retirant tout leur capital peuvent conserver leur hypothèque aux mêmes conditions. Si l'objet d'un prêt sur gage change de propriétaire, le crédit doit être remboursé à la date de la vente.

Ci-après le portefeuille des hypothèques pendant l'exercice sous révision.

Evolution portefeuille des hypothèques	Nombre d'hypothèques		CHF	
	2009	2008	2009	2008
Etat le 1.1.	22	22	6'119'734	6'369'734
Augmentation	*2	0	0	0
Diminution résiliations	** -2	0	468'875	0
Amortissements			50'000	250'000
Etat le 31.12.	22	22	5'600'859	6'119'734
Dont hypothèques à taux fixe	6	1	1'027'859	130'000

*1 preneur d'hypothèque a nouvellement trois tranches d'hypothèque et 1 preneur d'hypothèque a nouvellement 2 tranches d'hypothèque.

**1 preneur d'hypothèque a réduit de 2 tranches d'hypothèque à une.

Le 31.12.2009, les prêts hypothécaires atteignaient une moyenne de 55.1% (année précédente: 57.7%). Le nombre de preneurs d'hypothèques se répartit comme suit:

Nombre de preneurs d'hypothèques	Actifs		Rentiers		Tiers	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Etat le 31.12.	*7	11	4	4	8	6

*1 preneur d'hypothèque a trois tranches d'hypothèques et un preneur d'hypothèque a deux tranches d'hypothèques.

Les tiers sont tous d'anciens destinataires qui, lors de leur sortie, respectivement retraite ont retiré l'intégralité de leur capital mais ont conservé leur hypothèque auprès de la fondation selon les directives sur les hypothèques.

6.4.3 Private Equity

Le segment Private Equity comprend deux Limited Partnerships de même que des actions de PFS Pension Fund Services AG. En détail, il s'agit des positions suivantes:

Actions	Nombre		Cote CHF	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
PFS Pension Fund Services AG	120	120	37'800	37'800
Castle Private Equity AG	0	100'000	0	320'000
Total			37'800	357'800

Les actions de Castle Private Equity AG ont été intégralement vendues durant l'année de référence.

Limited Partnership	Commitment	Unfunded	Net Asset Value CHF	
	31.12.2009 CHF	Commitment 31.12.2009 CHF	31.12.2009	31.12.2008
Partners Group Secondary 2004 L.P.	4'449'519	269'755	1'908'189	2'454'146
Partners Group Secondary 2006 L.P.	4'449'519	668'254	2'247'070	2'908'462
Total	8'899'038	938'009	4'155'259	5'362'608
Total Private Equity	8'899'038	938'009	4'193'059	5'720'408

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Conformément au règlement des placements en vigueur, les placements en devises sont sécurisés. Les opérations de change à terme en cours suivantes existent à la date du bilan:

Vente de devises le	Devise	Montant local	Clôture	Cours	Gain le 31.12.2009 CHF	Catégorie de placement
			cours à terme Valeur CHF	actuel à terme Valeur CHF		
06.04.2010	USD	1'500'000.00	1.135500 1'703'250	1.028906 1'543'359	159'891	Actions USD
06.04.2010	USD	9'500'000.00	1.135500 10'787'250	1.028906 9'774'609	1'012'641	Hedge Funds
Total opérations de change à terme en cours				11'317'968	1'172'532	

Les opérations de change à terme sont couvertes par des investissements correspondants en placements de base en devises correspondantes et elles ont été conclues via UBS SA (partie adverse). Pour le Hedge Fund Mesirov Absolute Return Fund, la couverture sur devise est déjà incluse dans le produit.

6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune

Les revenus du placement de la fortune sont détaillés dans le compte d'exploitation. Ci-après, quelques explications supplémentaires.

6.6.1 Détail du revenu des biens immobiliers

Revenu des biens immobiliers	Revenus en CHF le		Fortune en CHF le	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Biens immobiliers				
Fondation de placement Turidomus	1'959'836	1'673'604	37'670'513	39'365'584
<i>Groupe de placement Casareal</i>	<i>1'501'594</i>	<i>1'354'015</i>	<i>27'685'127</i>	<i>27'378'012</i>
Versement	1'194'480	1'194'480		
Modification valeur d'inventaire	307'114	159'535		
<i>Groupe de placement Proreal</i>	<i>458'242</i>	<i>319'585</i>	<i>9'985'386</i>	<i>11'987'571</i>
Versement	459'708	537'923		
Modification valeur d'inventaire	-1'466	-218'333		

Les placements immobiliers sont des placements indirects effectués via la fondation de placements (AST) Turidomus. Les placements sont répartis en prétentions envers le groupe de placements Casareal (immeubles résidentiels) et en prétentions envers le groupe de placements Proreal (immeubles commerciaux). Le revenu se compose du dividende pour l'exercice sous révision plus/moins la correction sur l'évaluation de la valeur d'inventaire des prétentions.

6.6.2 Détail du revenu de Private Equity

Revenu Private Equity	Revenus en CHF le		Fortune en CHF le	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Private Equity	-1'080'653	-1'316'287	4'193'059	5'720'408
Actions PFS AG	5'760	22'680	37'800	37'800
Actions Castle Private Equity AG	177'980	-1'061'000	0	320'000
Partners Group Secondary 2004 L.P.	-545'957	-95'881	1'908'189	2'454'146
Partners Group Secondary 2006 L.P.	-718'436	-182'086	2'247'070	2'908'462

6.6.3 Détail du revenu des Hedge Funds

Revenu Hedge Funds	Revenus en CHF le		Fortune en CHF le	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Total Hedge Funds (inclus couverture sur devises)	2'172'188	-2'846'382	15'460'519	12'092'211
PFS Alternative Defensive Strategy Fund	0	-497'928	0	0
Magnitude International Class A	815'472	-977'264	5'011'209	4'195'736
Prisma Spectrum Fund Ltd	631'820	-448'235	5'147'585	4'515'765
Couverture sur devises réalisée	114'443	301'407		
Couverture sur devises non réalisée	73'031	-370'952	1'012'641	-370'952
Mesirow Absolute Return Fund	537'422	-853'410	4'289'084	3'751'662

Les placements dans des Hedge Funds sont normalement effectués en USD. Afin d'éliminer le risque des devises, la fondation a conclu des opérations de change à terme pour sécuriser les USD pendant l'exercice sous révision. Pour le Mesirow Absolute Return Fund, la couverture sur devises est déjà incluse dans le produit.

Le Hedge Fund Prisma Spectrum Fund Ltd. est également transformé en une tranche de couverture de devises le 1er janvier 2010. La couverture de devises a alors été dissoute.

6.6.4. Performance de l'ensemble de la fortune

Sur la base des calculs du contrôleur des investissements, la performance de l'ensemble de la fortune et des différentes catégories de placement se présente comme suit:

Performance des catégories de placement	2009	2008
Liquidités	-4.3%	1.3%
Obligations CHF	7.0%	4.7%
Obligations EUR	6.5%	-2.1%
Prêts hypothécaires	2.6%	2.8%
Biens immobiliers	4.3%	4.3%
Actions Suisse	21.6%	-34.2%
Actions Europe	32.8%	-49.5%
Actions Amérique du Nord (inclus couverture sur devises)	25.6%	-41.5%
Actions Pacifique	20.5%	-40.0%
Actions Emerging Markets	68.2%	-58.9%
Private Equity	-14.0%	-19.9%
Hedge Funds (inclus couverture sur devises)	15.0%	-9.4%
Commodities	23.7%	-49.0%
Performance totale	10.8%	-14.7%

La performance a été calculée par le contrôleur des investissements selon la méthode Time weighted Return (TWR) et déclarée nette (après déduction des coûts des placements de la fortune indirects).

6.7 Valeur vénale et partenaire contractuel des papiers valeurs sous Securities Lending

Selon le contrat Pool en vigueur avec la State Street, avec les placements indexés en actions et obligations, la fondation participe à un programme de Securities Lending. Le prêt se fait au sein des canaux collectifs de placements de State Street. La fondation participe à raison de 60%, respectivement 70% aux revenus réalisés par State Street dans ce programme. Pour les catégories d'actions, les revenus sont indiqués séparément et réinvestis. Pour les catégories d'obligations, le calcul des revenus se fait à l'intérieur du fonds (sans versement et réinvestissement).

Concernant le Securities Lending Programm de State Street, des changements déterminants se sont produits.

State Street Bank et Trust Company est chargée par le Lending-Fonds de prêter des papiers valeurs du Lending-Fonds et de placer les garanties mises en dépôt par les prêteurs dans des Collateral-Pools. A la suite des turbulences actuelles dans les marchés financiers, les Credit Spreads sur ces placements se sont développés, sur quoi les cours papiers valeurs contenus dans les portefeuilles et les valeurs d'inventaire net des Collateral-Pools sur une base Mark-to-Market se sont réduits. Les valeurs d'inventaire net sur une base Mark-to-Market ont en plus souffert de la correction dramatique des marchés globaux des actions. La valeur au comptant des papiers valeurs prêtés a diminué et la réduction du capital étranger a freiné la demande des prêteurs. Ceci a conduit à une augmentation du pourcentage sur les papiers valeurs à moyen terme dans les Collateral-Pools et renforcé les effets de l'élargissement des Credit Spreads sur les valeurs d'inventaire net des Collateral-Pools.

En résultat de ces deux effets, les placements dans ces Collateral-Pools ont été d'une part réduits en ce qui concerne les liquidités et, d'autre part, concernant l'évaluation du point de vue d'un Mark-to-Market, partiellement en-dessous des coûts d'acquisition. Ces deux effets ont aussi des conséquences sur l'investisseur des canaux de placement indirects avec des Securities Lending de State Street. Pour les canaux indirects d'actions (CTF's), un choix est possible entre des canaux avec et sans Securities Lending, pour les obligations, State Street n'offre pas ce choix et le Securities Lending Programm est inclus dans le produit.

Par communication du 23 mars 2009, State Street a ainsi fait part des conséquences suivantes sur les catégories de placement de devises en actions, respectivement obligations:

Conséquences pour les placements collectifs d'actions auprès de State Street

Après que, par lettre du 3 octobre 2008, des limites de restitution déjà déterminées avaient été introduites (sans conséquences déterminantes pour la fondation), avec la nouvelle communication du 23 mars 2009, de nouvelles conditions pour la restitution mensuelle ont été introduites, qui pourraient avoir des conséquences pour la fondation. Au moins jusqu'à la fin de 2009, les demandes de restitution de chaque Lending-Fonds sont limitées mensuellement à 4% de la valeur d'inventaire net du compte au moment de la demande de restitution. Pour chaque mois où SSgA ne reçoit pas de demande de restitution dépassant le pourcentage mensuel, le pourcentage restant peut être restitué à une date ultérieure («droit de restitution cumulé»). SSgA peut à nouveau modifier en tout temps ces conditions de restitution sans annonce préalable, respectivement étendre la durée de validité attendue.

Conséquences pour les placements en obligations étrangères auprès de State Street

SSgA a décidé d'introduire, pour les retraits, les taxes de retraits indiquées ci-après. SSgA se réserve le droit d'adapter régulièrement le montant des taxes de retraits.

<u>Fonds partiel</u>	<u>Taxe de retrait</u>
SSgA EMU Government Bond Index Fund	3,00%

Par sa lettre du 30 novembre 2009, SSgA a informé que les conditions de restitution et les options pour les Lending-Fonds demeurent inchangées. Sur la base des niveaux actuels des liquidités et des conditions du marché, SSgA prévoit une prolongation jusqu'en mars 2010. De plus, le maintien du droit d'accumuler les droits des pourcentages mensuels des liquidités et d'effectuer des restitutions à une date ultérieure demeurent toujours valables („droit de restitution cumulé“). Tous les droits de restitution cumulés dès mars 2009, (-à-d. les pourcentages de la liquidité accumulés) peuvent être reportés en 2010.

7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Actifs

7.1.1 Créances envers l'employeur

Cette position correspond aux contributions des salariés et de l'employeur pour le mois de décembre 2009, qui ont été versées en janvier 2010.

7.1.2 Créances

Créances	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé remboursable	287'671	392'442
Intérêts dus sur les prêts hypothécaires	15'146	19'533
Total des créances	302'817	411'975

L'avoir dû sur l'impôt anticipé est versé au début de février 2010. Les intérêts dus pour les prêts hypothécaires sont versés pour la fin de janvier 2010.

7.1.3 Compte de régulation actifs

Compte de régularisation actifs	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Versement fondation placement Turidomus (placement immobiliers)	1'654'188	1'732'403
Revenus nets Securities Lending	0	5'327
Facture 2009 payée par anticipation	0	1'523
Total compte de régularisation actifs	1'654'188	1'739'253

Sur la base d'une information de la fondation de placement Turidomus (demande soumise à l'assemblée des investisseurs), il est prévu que le bénéfice à distribuer pour 2009 s'élève à CHF 45 pour chaque part Casareal, respectivement CHF 43.50 pour chaque part Proreal. Le versement pour l'année sous révision (CHF 1'654'188) sera effectué pour le 31 mai 2010.

Passifs

7.1.4 Autres dettes

Concernant les autres engagements, il s'agit de factures qui n'ont pas encore été payées et qui concernant l'exercice sous révision.

7.1.5 Compte de régularisation passifs

Compte de régularisation passifs	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Contributions au fonds de garantie	47'601	48'345
Régularisation pour révision et expertises	25'670	32'000
Régularisation pour Management Fees et Global Custody	8'000	11'000
Autres régularisations	2'638	5'979
Total compte de régularisation passifs	83'909	97'324

7.2 Compte d'exploitation

7.2.1 Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces

Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	2009	2008	Modification par rapport à l'année précédente
	CHF	CHF	
Versements anticipés pour la propriété de logement (LFEPL)	1'029'500	535'486	494'014
Versements à la suite de divorces	0	388'271	-388'271
Total versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	1'029'500	923'757	105'743

En tout, 10 (année précédente 7) personnes ont fait usage de la possibilité d'un retrait anticipé LFEPL pour de nouveaux objets, respectivement des transformations. Les retraits anticipés pour amortisation d'hypothèques ont été suspendus le 31.12.2008, en raison du découvert existant. En moyenne, CHF 102'950 (année précédente CHF 76'498) d'avoirs de vieillesse ont été retirés pour la propriété de logements.

Le transfert de l'avoir individuel aux institutions de prévoyance des conjoints divorcés a été opéré pour un total de 0 personnes (année précédente 5).

7.2.2 Charges d'assurances

Ce poste comprend les contributions au fonds de garantie.

7.2.3 Frais de gestion du placement de la fortune

Frais de gestion du placement de la fortune	2009 CHF	2008	Modif. par rapport à CHF l'année précédente
Coûts pour conseils en investissements	69'994	73'986	-3'992
Frais pour la comptabilité des papiers valeurs, respectivement Global Custody	16'517	-5'094	21'611
Taxes séparées perçues pour placements indirects	34'526	51'668	-17'142
Droits de timbres/remise chiffre d'affaires fédéral	459	34'384	-33'925
Frais d'administration des hypothèques des assurés	6'311	6'715	-404
Total frais de gestion du placement de la fortune	127'807	161'659	-33'852

Les frais pour la comptabilité des papiers valeurs, respectivement Global Custody de l'année précédente comprennent la dissolution d'une provision correspondante de l'année antérieure. Pour cette raison, le montant est négatif.

A part cela, la gestion de la fortune n'a pas occasionné de coûts directs. Pour les placements indirects, les frais de gestion de la fortune sont généralement déduits de la Net Asset Value (NAV).

7.2.4 Frais d'administration

Frais d'administration	2009 CHF	2008 CHF	Modif. par rapport à l'année précédente
Frais de révision	22'785	27'761	-4'976
Honoraires d'experts	35'480	38'696	-3'216
Coûts formation et frais Conseil fondation	40'461	38'580	1'881
Frais de gestion PFS AG	314'370	279'884	34'486
Autres frais d'administration	17'873	11'020	6'853
Total frais d'administration	430'969	395'941	35'028

L'augmentation des frais de gestion PFS AG est due à l'augmentation du nombre d'assurés.

Sur la base de 1'040 (année précédente 937) assurés actifs et rentiers (sans les enfants) au 1er janvier 2009, les frais d'administration s'élèvent à CHF 414 (Année précédente CHF 423) par destinataire.

Les autres frais d'administration comprennent CHF 6'386 frais d'impression et de traduction (année précédente CHF 5'405), CHF 2'706 (année précédente CHF 0) participation de la PGG pour des séminaires de préparation à la retraite ainsi que CHF 8'781 (année précédente CHF 5'616) pour d'autres taxes et impôts. Conformément à la décision prise le 30 janvier 2003 par le Conseil de fondation, la PGG participe aux séminaires de préparation à la retraite à raison de CHF 290 par participant.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de la part de l'autorité de surveillance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Rétrocessions: durant l'exercice sous révision, aucune rétrocession au sens de la BGE n'a été déclarée.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Liquidation partielle de la CGP: par son jugement du 8 février 2010, le Tribunal fédéral a approuvé tous les cinq recours de la CGP. Ainsi, tous les jugements du Tribunal administratif fédéral sont annulés et le plan de répartition est par conséquent exécutoire.

Tel. 044/444 35 55
Fax 044/444 37 66
www.bdo.ch

BDO AG
Fabrikstrasse 50
8031 Zürich

Rapport de l'organe de contrôle

Au conseil de fondation de la

Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland, Kloten

En tant qu'organe de contrôle, nous avons examiné si les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), la gestion des affaires et le placement de la fortune ainsi que les comptes de vieillesse de la Prévoyance professionnelle Gate gourmet Switzerland pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 sont conformes à la législation.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion des affaires, du placement ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à les vérifier et à en émettre une appréciation. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses, qui requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à ce que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une certitude raisonnable. Dans les comptes annuels, nous avons examiné les postes et les indications fournies au moyen d'analyses et d'enquêtes sur la base de sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles déterminantes pour la tenue et la présentation des comptes et le placement de la fortune ainsi que les décisions significatives en matière d'évaluation et la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors du contrôle de la gestion des affaires, nous portons un jugement sur les dispositions légales, respectivement réglementaires concernant l'organisation, l'administration, la perception des contributions, le versement des prestations ainsi que sur le respect des prescriptions concernant la loyauté dans la gestion de fortune. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion des affaires, le placement de la fortune ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

En ce qui concerne la capacité de risque réduite et le déficit de réserve de la Prévoyance professionnelle de Gate Gourmet Switzerland, nous vous renvoyons aux explications dans l'Annexe 6.3.

Zurich, 19 avril 2010

BDO AG

Serge Temperli
Réviseur en chef
Expert en révision qualifié

Claude Rohrer
Expert en révision qualifié